

PROVINCE DE QUÉBEC42^E LÉGISLATURE1^{RE} SESSION

QUÉBEC, LE 10 AVRIL 2019

CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR*Québec, le 10 avril 2019*

Aujourd'hui, à quatorze heures dix minutes, il a plu à Son Excellence le Lieutenant-gouverneur de sanctionner le projet de loi suivant :

n^o 10 Loi modifiant la Loi sur l'équité salariale afin principalement d'améliorer l'évaluation du maintien de l'équité salariale

La sanction royale est apposée sur ce projet de loi par Son Excellence le Lieutenant-gouverneur.